

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AUX FINS DE LA MISE AUX NORMES
DES AIRES DE JEUX DE DIVERS PARCS DE L'ARRONDISSEMENT DE
SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX

1. Les travaux prévus dans les parcs décrits à l'article 2 consistent au remplacement des structures de jeux et des aires de réception existantes pour les rendre conformes aux normes de sécurité ainsi qu'à la réfection de divers aménagements au pourtour des aires de jeux comprenant : le terrassement, les conduites de drainage, les sentiers d'accès, le gazonnement, les plantations, le mobilier, les équipements ainsi que tout autre élément complémentaire et connexe.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 1 est la suivante :

1 ^o district de Cap-Rouge : parc Doré, parc Du Plateau et parc Noirefontaine	201 000 \$
2 ^o district de Saint-Louis-Sillery : parc Saint-Michel et parc de l'Anse	120 000 \$
3 ^o district Laurentien : parc du Fort, parc Malraux et parc Bélair	110 000 \$
Sous-total du chapitre I :	431 000 \$

CHAPITRE II

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EN VUE DE LA MODERNISATION DES AIRES DE JEUX DU PARC NOTRE-DAME-DE-FOY

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX

3. Les travaux dans le parc Notre-Dame-de-Foy consistent au remplacement des structures de jeux et des aires de réception existantes pour les rendre conformes aux normes de sécurité ainsi qu'à la réfection de divers aménagements au pourtour des aires de jeux comprenant : le terrassement, les conduits de drainage, les sentiers d'accès, le gazonnement, les plantations, le mobilier, les équipements ainsi que tout autre élément complémentaire et connexe.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

4. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 3 s'élève à la somme de 105 000 \$.

Sous-total du chapitre II : 105 000 \$

CHAPITRE III

TRAVAUX DE RÉFECTION DU TENNIS AU PARC SAINT-JEAN- BAPTISTE-DE LA SALLE

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX

5. Les travaux au tennis du parc Saint-Jean-Baptiste-De La Salle comprennent le remplacement du tapis synthétique existant ainsi que la réfection de divers aménagements au pourtour ou sous la surface, notamment : les conduites de drainage, les fondations, les sentiers d'accès, le gazonnement, le mobilier, les clôtures, les équipements ainsi que tout autre élément complémentaire et connexe.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

6. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 5 s'élève à la somme de 101 300 \$.

Sous-total du chapitre III : 101 300 \$

TOTAL : 637 300 \$

Annexe préparée le 5 mars 2013 par :

Nathalie Bourrelle, architecte paysagiste
Service de la gestion des immeubles